Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 026-212602528-20250922-CM250922_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX (à partir du point 6) ; Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Suzanne BROT à Patrick GROUPIERRE ; Lilian CHAMBONNET à Laurent PEMEANT; Stéphanie HOUSET à Antonin KOSZULINSKI ; Valérie GARCIA à Philippe MILLOT ; Marie-José BAYOUD-TORRES à Jean-Michel BOCHATON ; Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

ABSENTS : Daniel GROUSSON, Danièle BERTHONNET, Geneviève BOUIX du point n°1 au point n°5.

OBJET :6 - Dérogation au repos dominical année 2026.

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.
Vu l'article R 2512-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 du Code du Travail,
Vu la consultation des organisations syndicales des employeurs et des salariés concernés,
Considérant qu'il est nécessaire de favoriser le commerce local portois,

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions :

- De fixer à 12 pour 2026 (maximum autorisé par la loi) le nombre de dimanches pour lesquels le maire pourra accorder une dérogation à la règle du repos dominical,

- D'autoriser le maire à :
  - Saisir le Président de Valence Romans Agglo pour avis conforme,
  - Prendre les arrêtés municipaux fixant les dates pour lesquelles ces dérogations sont accordées,

Fait et délibéré en mairie.
Liste des votes affichée et publiée le 23/09/2025

Le Maire,

MAIRIE DE PORTES-LES-VALENCE (Drôme)